



**Gallagher**

Insurance | Risk Management | Consulting

# POLITIQUE GLOBALE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET DE DIVERTISSEMENTS

Mai 2024



USAGE INTERNE  
UNIQUEMENT



## APERÇU DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET DE DIVERTISSEMENTS

Gallagher reconnaît que les cadeaux d'affaires et les divertissements sont échangés pour renforcer les relations de travail avec les clients existants et potentiels, les assureurs, les vendeurs et autres partenaires commerciaux, et que les parrainages et les dons caritatifs contribuent à notre communauté et aident à établir un climat bienveillant. Toutefois, offrir ou recevoir des cadeaux ou des divertissements, faire des dons caritatifs ou s'engager dans des parrainages ne constituent pas des activités appropriées si elles créent un sentiment d'obligation, donnent une impression de partialité de la part de Gallagher, ou visent à influencer de manière inappropriée des décisions commerciales.

La présente politique en matière de cadeaux et de divertissements définit les attentes et les règles de Gallagher concernant votre conduite en matière d'offre et de réception de cadeaux et de divertissements de la part de partenaires commerciaux, de dons caritatifs et de parrainage. La politique en matière de cadeaux et de divertissements renforce notre engagement à respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique commerciale, telles que définies dans le code de déontologie de Gallagher, et nous aide à nous conformer aux lois anti-corruption applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la loi américaine de 1977 sur les pratiques de corruption à l'étranger (US Foreign Corrupt Practices Act 1977) et la loi britannique de 2010 relative à la corruption (UK Bribery Act 2010).

### CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS OFFERTS PAR GALLAGHER À SES EMPLOYÉS

Veillez noter que cette politique en matière de cadeaux et de divertissements ne s'applique pas à la réception de cadeaux ou de divertissements offerts par Gallagher à ses propres employés.

Toutefois, sachez que vous pouvez être imposé si vous recevez :

- des cadeaux ou des divertissements offerts par Gallagher, y compris si vous recevez des billets sponsorisés par Gallagher pour des événements sportifs ou autres ; Si vous avez des questions, veuillez consulter la [politique de Gallagher en matière de billets d'événements](#) sur Gallagher One.
- des chèques-cadeaux ou d'autres formes de récompenses ou de reconnaissance ou appréciation en espèces de la part de votre supérieur ou d'autres membres de l'équipe.

Certaines récompenses sous forme de biens corporels et les voyages d'incitation peuvent également être considérés comme des revenus imposables supplémentaires pour les employés. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez consulter le service financier ou le service paie de Gallagher.

## DÉFINITIONS

Aux fins de la présente politique en matière de cadeaux et de divertissements :

- Un **PARTENAIRE COMMERCIAL** désigne des clients existants ou potentiels, les vendeurs, les fournisseurs, les (ré)assureurs, les intermédiaires et toute autre partie externe qui collabore ou espère collaborer avec Gallagher, ou les employés ou agents de ces derniers. Ceci n'inclut pas les autres sociétés ou employés de Gallagher.
- Un **DIVERTISSEMENT** désigne une occasion où (a) des collègues de Gallagher et d'un partenaire commercial assistent à l'événement, (b) Gallagher ou un partenaire commercial paie pour que les deux parties assistent à l'événement et (c) il y a une occasion de discuter d'affaires. Les divertissements peuvent inclure des repas ou la participation à des événements sportifs, musicaux ou culturels. Si des billets pour des événements ou des entrées sont fournis sans que les collègues de Gallagher et du partenaire commercial soient présents, cela doit être traité comme un cadeau plutôt que comme un divertissement.
- Un **CADEAU** désigne toute chose de valeur délibérément donnée à une partie spécifique extérieure à Gallagher, sans paiement en retour. Cela n'inclut pas les prix tirés au sort (par exemple, les tombolas), ni les offres faites à titre de compensation, ni les cadeaux faits aux employés. Pour plus d'informations sur les cadeaux offerts aux employés, veuillez consulter la politique de votre entreprise en matière de voyages et de dépenses, ou le service finance/paie de votre entreprise.
- Le mot « **FONCTIONNAIRE** » est un terme général qui inclut, sans s'y limiter, les entités suivantes dans le cas d'un gouvernement national ou étranger, ou d'une organisation internationale publique :
  - » une entité publique ;
  - » les fonctionnaires et employés des agences et institutions appartenant majoritairement à l'État ;
  - » les dirigeants et employés d'entreprises commerciales majoritairement détenues ou contrôlées par l'État, comme certains hôpitaux et écoles ;
  - » les dirigeants et employés d'entités publiques ;
  - » les personnes représentant un gouvernement à titre officiel ;
  - » les candidats à des fonctions politiques et politiciens ;
  - » les dirigeants, employés ou représentants d'organisations internationales publiques comme la Banque mondiale ou les Nations unies ; ou
  - » toute personne agissant en vertu d'une délégation de pouvoir d'un gouvernement pour exercer des responsabilités gouvernementales, y compris toute personne privée agissant temporairement à titre officiel pour ou au nom de l'une des personnes susmentionnées (par exemple, un consultant engagé par une agence gouvernementale).

Si vous ne savez pas si une personne ou une entité est un agent public, contactez votre responsable local de la conformité pour obtenir des conseils.

- **UNE ENTITÉ PUBLIQUE** désigne (a) toute administration nationale, étatique, provinciale, municipale ou locale ou (b) tout département, agence ou autre instrument d'une administration nationale, étatique, provinciale, municipale ou locale.
- Le **PARRAINAGE** désigne l'action de soutenir un événement, une activité, une personne ou une organisation financièrement ou par la fourniture de produits ou de services dans l'intention d'obtenir un avantage commercial.

## RÈGLES GÉNÉRALES

### LES CADEAUX ET LES DIVERTISSEMENTS DOIVENT :

- être modestes, peu fréquents et raisonnables au regard des circonstances ;
- être exempts de toute intention d'influencer les décisions professionnelles de manière inappropriée ; et
- être conformes au code de déontologie de Gallagher et à votre politique locale en matière de voyages et de dépenses.

### LES DONS ET LES PARRAINAGES DOIVENT :

- être exempts de toute intention d'influencer les décisions professionnelles de manière inappropriée ; et
- être conformes au code de déontologie de Gallagher et à votre politique locale en matière de voyages et de dépenses.
- Le paiement des dons par Gallagher est régi par le manuel des politiques financières. En outre, pour les parrainages, veuillez contacter l'équipe marketing ([Contributions et dons](#)).

### LES CADEAUX, LES DIVERTISSEMENTS, LES DONS ET LE PARRAINAGE NE DOIVENT PAS :

- avoir l'apparence d'un pot-de-vin, d'un paiement ou d'un prêt inapproprié ;
- être liés à une attribution, au maintien ou à la conservation spécifique d'un marché ;
- inclure de transport ou d'hébergement en dehors de la ville ;
- être de nature sexuelle ou illégale ;
- être offerts ou acceptés par ou via une autre partie dans le but de contourner la présente politique en matière de cadeaux et de divertissements ou toute autre politique similaire de Gallagher ; et
- impliquer d'autres activités qui, si elles étaient rendues publiques, porteraient atteinte à l'intégrité de Gallagher.

Rappelez-vous que vous ne devez pas offrir, faire ou accepter des cadeaux, des divertissements ou des dons, ni nouer une relation de parrainage par l'intermédiaire d'une autre partie dans le but de contourner le [code de déontologie de Gallagher](#), la présente politique ou toute autre politique de Gallagher.

# MATRICE DES EXIGENCES

Les normes suivantes s'appliquent à Gallagher dans le monde entier, à moins que votre responsable local ou régional de la conformité n'ait mis en place une politique ou un ensemble de règles plus strictes en matière de cadeaux et de divertissements. Vous trouverez ces règles plus strictes dans l'addendum à la politique en matière de cadeaux et de divertissements :

	EXIGENCES	PLAFOND OU LIMITE MONÉTAIRE
<b>Dons caritatifs</b>	<p>Les dons caritatifs ne peuvent être effectués qu'en conformité avec le manuel de politique financière (<a href="#">contributions et dons</a>).</p> <p>Les dons caritatifs ne peuvent conférer aucun avantage personnel à un individu, même si l'organisation bénéficiaire est une véritable institution caritative, sportive ou culturelle.</p>	Sans objet.
<b>Cadeaux à destination de fonctionnaires</b>	<p>Vous devez faire preuve d'une grande prudence lorsque vous offrez des cadeaux à des fonctionnaires, en raison du risque accru de corruption et d'irrégularité apparente.</p> <p>Les cadeaux ne peuvent pas être constitués d'espèces ou de quasi-espèces telles que des cartes-cadeaux, des cartes bleues ou des bons d'achat.</p> <p>Il est interdit d'offrir des cadeaux s'ils sont sollicités par le destinataire.</p>	30 \$ américains ou moins par an et par fonctionnaire, à moins qu'un fonctionnaire ne vous ait informé de l'existence de plafonds inférieurs pour les cadeaux applicables à ce fonctionnaire, auquel cas ledit montant inférieur fera office de plafond.
<b>Divertissements à destination de fonctionnaires</b>	<p>Vous devez faire preuve d'une grande prudence lorsque vous offrez des divertissements à des fonctionnaires, en raison du risque accru de corruption et d'irrégularité apparente.</p> <p>Il vous est interdit d'inviter des conjoints, partenaires, enfants ou autres tiers à un événement de divertissement, à moins que leur présence ne soit appropriée et conforme à l'objectif professionnel dudit divertissement.</p>	<p>Les divertissements à destination de fonctionnaires doivent être approuvés en amont par le service Conformité.</p> <p>Contactez votre responsable de la conformité ou envoyez un courriel à <a href="mailto:gallagherethicsandcompliance@ajg.com">gallagherethicsandcompliance@ajg.com</a>.</p>
<b>Cadeaux en provenance de partenaires commerciaux (autres que des fonctionnaires)</b>	<p>Il vous est interdit de solliciter des cadeaux.</p> <p>Notez que les dons que vous recevez peuvent être considérés comme un revenu imposable à titre individuel. Si vous avez des questions, consultez le service financier ou paie de Gallagher.</p> <p>Lorsque vous êtes soutenu par une équipe, vous devez, dans la mesure du possible, partager le don avec votre équipe.</p>	300 \$ américains ou moins en valeur totale par an et par partenaire commercial, à moins qu'un partenaire commercial ne vous ait informé de l'existence de plafonds inférieurs pour les cadeaux qu'il est autorisé à offrir, auquel cas ledit montant inférieur fera office de plafond.

	EXIGENCES	PLAFOND OU LIMITE MONÉTAIRE
<b>Cadeaux à destination de partenaires commerciaux (autres que des fonctionnaires) (à l'exception des événements d'équipe parrainés par Gallagher)</b>	<p>Il est interdit d'offrir des cadeaux s'ils sont sollicités par le destinataire.</p> <p>Les cadeaux ne peuvent pas être constitués d'espèces ou de quasi-espèces telles que des cartes-cadeaux, des chèques-cadeaux, des cartes bleues ou des bons d'achat, sauf dans les cas prévus ci-dessous dans le cadre de tirages au sort.</p>	300 \$ américains ou moins en valeur totale par an et par partenaire commercial, à moins qu'un partenaire commercial ne vous ait informé de l'existence de plafonds inférieurs pour les cadeaux qui peuvent lui être offerts, auquel cas ledit montant inférieur fera office de plafond.
<b>Cartes-cadeaux dans le cadre de tirages au sort impliquant des partenaires commerciaux autres que des fonctionnaires</b>	Vous pouvez offrir des cartes-cadeaux pour des tirages au sort organisés par des partenaires commerciaux ou auxquels ils participent.	En ce qui concerne les cartes-cadeaux destinées à des tirages au sort, vous ne pouvez pas offrir plus de 300 \$ américains de cartes-cadeaux à un même partenaire commercial, à moins que le tirage au sort ne soit considéré comme un don déductible du revenu imposable en vertu du code des impôts de votre pays.
<b>Billets pour assister à des événements d'équipes officiellement parrainées par Gallagher offerts à des partenaires commerciaux autres que des fonctionnaires</b>	<p>Vous êtes autorisé à offrir des billets pour des événements d'équipes officiellement parrainées par Gallagher. Vous trouverez la liste des équipes officiellement parrainées par Gallagher <a href="#">ici</a>.</p> <p>Il est interdit d'offrir des cadeaux s'ils sont sollicités par le destinataire.</p>	Sans objet.
<b>Divertissements à destination ou en provenance de partenaires commerciaux autres que des fonctionnaires (à l'exception des événements d'équipes parrainées par Gallagher)</b>	<p>Il vous est interdit de solliciter des divertissements.</p> <p>Il vous est interdit de fournir des divertissements si le destinataire vous sollicite.</p> <p>Vous pouvez proposer, donner ou recevoir des repas et autres divertissements de la part de partenaires commerciaux à des fins professionnelles légitimes.</p> <p>Il vous est interdit d'inviter des conjoints, partenaires, enfants ou autres tiers à un événement de divertissement, à moins que leur présence ne soit appropriée et conforme à l'objectif professionnel dudit divertissement.</p>	<p><b>Sans objet, sauf si :</b> (a) un partenaire commercial vous a informé de l'existence d'un plafond pour les divertissements applicables à ce partenaire commercial ; ou</p> <p>(b) un plafond inférieur est précisé par votre politique locale en matière de cadeaux et de divertissements, le cas échéant, ou par votre politique locale en matière de voyages et de dépenses.</p> <p>Tout divertissement d'une valeur totale de plus de 500 \$ américains par partenaire commercial doit faire l'objet d'un contrôle de conformité selon les <a href="#">Règles générales</a> de la présente politique.</p> <p>Voir ci-dessous les frais de déplacement des employés de Gallagher liés aux divertissements impliquant des partenaires commerciaux.</p>

	EXIGENCES	PLAFOND OU LIMITE MONÉTAIRE
<b>Divertissement consistant en des billets pour assister à des événements d'équipes officiellement parrainées par Gallagher à destination de partenaires commerciaux autres que des fonctionnaires</b>	<p>Vous êtes autorisé à emmener des partenaires commerciaux à des événements d'équipes officiellement parrainées par Gallagher. Vous trouverez la liste des équipes officiellement parrainées par Gallagher <a href="#">ici</a>.</p> <p>Il vous est interdit d'inviter des conjoints, partenaires, enfants ou autres tiers à un événement de divertissement, à moins que leur présence ne soit appropriée et conforme à l'objectif professionnel dudit divertissement.</p> <p>Si vous n'êtes pas sûr de savoir si un conjoint, partenaire ou invité remplit les conditions requises, veuillez contacter votre responsable local de la conformité pour obtenir des conseils.</p>	Sans objet.
<b>Divertissements en provenance de partenaires commerciaux autres que des fonctionnaires - événements professionnels et voyages parrainés</b>	<p>Il vous est interdit de solliciter des divertissements.</p> <p>De temps à autre, les employés de Gallagher sont invités à se joindre à des compagnies de (ré)assurance ou à d'autres partenaires commerciaux lors de voyages sponsorisés et d'événements professionnels.</p> <p>Il vous est interdit de recevoir d'un partenaire commercial un paiement ou un remboursement pour des frais d'hébergement liés à des divertissements ou d'autres frais de transport.</p>	Vous pouvez engager des frais de déplacement raisonnables pour des voyages approuvés, conformément à la politique de votre entreprise en matière de voyages et de dépenses.
<b>Demandes de parrainage</b>	Veuillez contacter le service marketing pour toute demande de parrainage.	
<b>Contributions politiques</b>	Interdites. Voir le <a href="#">Manuel de politique financière (contributions et dons)</a> pour plus d'informations.	

L'approbation écrite préalable de votre responsable régional de la conformité, ainsi que de votre supérieur hiérarchique, est requise pour tout cadeau ou divertissement proposé qui dépasserait les seuils susmentionnés. Des exceptions ne seront accordées que dans des circonstances limitées.

N'oubliez pas que les dépenses liées aux cadeaux et aux divertissements, aux dons caritatifs et au parrainage ne seront remboursées que si elles sont conformes à la présente politique en matière de cadeaux et de divertissements et aux politiques applicables en matière de voyages et de dépenses pour votre entreprise et votre région géographique.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la [FAQ sur la politique en matière de cadeaux et de divertissements](#).

# RESPECT DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET DE DIVERTISSEMENTS

Le non-respect de la présente politique en matière de cadeaux et de divertissements peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, ainsi que des conséquences juridiques importantes pour vous et pour Gallagher.

Vous devez contacter immédiatement l'une des ressources ci-dessous si vous avez connaissance (a) d'une violation ou d'une violation potentielle de la présente politique en matière de cadeaux et de divertissements ou (b) d'une promesse d'avantage ou d'une menace en rapport avec une demande de contribution.

En cas de conflit entre la présente politique en matière de cadeaux et de divertissements et la [politique en matière de billets d'événement](#) et la [FAQ](#), la présente politique en matière de cadeaux et de divertissements prévaut.

## RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Les divisions et les zones géographiques peuvent appliquer des procédures et des protocoles supplémentaires conformément à la présente politique. Les équipes régionales chargées de la conformité, des affaires juridiques, des finances ou de la trésorerie vous les communiqueront, le cas échéant.

Les politiques de l'entreprise et les guides liés à cette politique sont les suivants :

[FAQ sur la politique en matière de cadeaux et de divertissements](#)

[Politique en matière de billets d'événements](#)

[FAQ sur la politique en matière de billets d'événements](#)

[Politique en matière de contributions et de dons](#)

[Politique Anti-Corruption](#)

[Politique Anti-Corruption De Gallagher FAQ](#)



## PARLEZ-EN

Si vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous prenez connaissance d'une violation ou d'une violation potentielle de cette politique, veuillez contacter l'une des personnes ressources ci-dessous.

L'adresse e-mail du service Conformité  
**[GallagherEthicsandCompliance@ajg.com](mailto:GallagherEthicsandCompliance@ajg.com)**

L'assistance téléphonique d'éthique et de conformité de Gallagher  
**<https://gallagher.ethicspoint.com>**

Vous pouvez également contacter votre responsable de la conformité local, ou le [responsable de la conformité](#).



# Gallagher

Insurance | Risk Management | Consulting



[AJG.com](https://www.ajg.com) La méthode Gallagher. Depuis 1927.